

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 janvier 2023

---

PORTANT AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA CONFIANCE AUX  
PROFESSIONNELS DE SANTÉ - (N° 680)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 444

présenté par  
M. Bazin

à l'amendement n° 430 du Gouvernement

-----

**APRÈS L'ARTICLE PREMIER**

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« définies »

insérer les mots :

« après avis de la Haute Autorité de santé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement visant à ce que l'avis de la Haute Autorité de Santé soit pris en compte dans le décret en Conseil d'État précisant les conditions de la prise en charge définie au présent article.